



Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 14 JUIN 2010.

Présidente : Anne PLANCHE

Secrétaire : Fanny RODRIGUEZ

En préambule à l'assemblée, la Présidente donne la parole à Messieurs Comte et Fischer pour quelques explications techniques concernant le préavis municipal n°43, qui sera débattu lors du point 8 de l'ordre du jour. Après leur présentation, Messieurs Comte et Fischer répondent aux questions de plusieurs conseillers.

La Présidente ouvre la séance à 20h35 en saluant les membres présents.

Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Monsieur Gilbert Piguet, décédé récemment.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

121 membres ont été convoqués.

79 membres répondent à l'appel.

42 membres sont absents dont 20 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutatrices sont Mesdames Daisy Caillet et Françoise Kraemer.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Appel.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2009.

3. Assermentation des nouveaux membres.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.

5. Communications de la Présidente.

6. Communications de la Municipalité.

7. Préavis municipal n°42 : Comptes 2009. - Rapport de la commission de gestion-finances.

8. Préavis municipal n°43 : Demande de crédit de Frs. 946'000.- pour la réfection des chemins AF - notre participation aux travaux collectifs du Syndicat AF du Mujon. - Rapport de la commission de gestion-finances.

9. Préavis municipal n°44 : Transformation de l'Association du triage forestier Champvent-Vuiteboeuf en Groupement forestier. - Rapport de la commission.

10. Nomination d'un membre à la commission de gestion-finances.

11. Nomination d'un membre suppléant à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux.

12. Renouvellement du Bureau du Conseil général.

13. Interventions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à main levée et sera suivi tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2009.

Chaque membre a reçu avec la convocation, une copie du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2009.

La secrétaire annonce qu'elle a reçu un mail de Madame Ketty Villemin en date du 24 février 2010. Madame Villemin signale une erreur en page 103 du procès-verbal concernant l'interprétation de son postulat. Il est écrit : «Ce prix consiste en une somme de Frs. 15'000.- allouée tous les deux ans jusqu'en 2011». En réalité, le prix est alloué tous les deux ans et le prochain sera attribué en 2011.

Madame Marlyse Marendaz signale une erreur dans les préavis municipaux n°40 et 41 présentés lors de la dernière séance. Il est notifié que les comptes seront amortis sur une période de 10 ans. Or, légalement cette période doit être de 30 ans. La Municipalité a déjà fait part de cette rectification à la commission de gestion-finances.

Le procès-verbal, avec les modifications précitées, est adopté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

3. *Assermentation des nouveaux membres.*

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

4. *Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.*

Aucune question en suspens.

5. *Communications de la Présidente.*

La Présidente n'a aucune communication à faire.

6. *Communications de la Municipalité.*

Concernant le postulat déposé par Madame Ketty Villemin lors de la dernière séance : Madame la Syndique signale qu'à l'heure actuelle, la Municipalité ne peut donner suite à ce postulat et se porter candidate pour le prix. En effet, tant que le projet de traversée du village n'est pas terminé, la commune n'est pas en mesure de répondre aux exigences demandées. La Municipalité garde toutefois le postulat en réserve et lorsque le projet sera abouti, elle pourra effectuer les démarches nécessaires.

La Municipalité et le Conseil général prennent congé de Monsieur Yves Réveilhac en le remerciant chaleureusement pour ses quatre années passées au sein de l'exécutif communal. Une petite attention lui est remise.

La Municipalité et le Conseil général souhaitent la bienvenue à Monsieur Amadio Santacroce, élu en remplacement de Monsieur Yves Réveilhac.

7. *Préavis municipal n°42 : Comptes 2009. - Rapport de la commission de gestion-finances.*

Le préavis municipal, ainsi qu'une synthèse des comptes ayant été envoyés avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances composée de Francine Chevalier, Eliane Piguët, Brice Marendaz, Marlyse Marendaz et Oscar Hernan, a procédé au contrôle des comptes de la bourse communale en date des 20, 25 et 31 mai 2010. Toutes les pièces comptables et les renseignements nécessaires ont été aimablement fournis par Madame Cinzia Galli Ratano, Syndique, et Madame Nicole Conrad, boursière, qui ont répondu à toutes les questions. La commission a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire OFICO, qui a effectué la vérification des comptes. Suite aux divers contrôles effectués, la commission fait part au Conseil Général des observations suivantes : • Le poste «produits impôts» est supérieur de Frs. 485'102.- par rapport à ce qui avait été budgétisé. L'écart positif concerne principalement les personnes morales (+ Frs. 204'365.-). Malheureusement, cette heureuse surprise semble peu probable pour les exercices suivants au vu de la conjoncture actuelle et il convient de faire preuve de la plus grande prudence pour les exercices à venir. • Une attribution non budgétisée au fonds pour travaux futurs de Frs. 320'000.- a été comptabilisée sur cet exercice. • Les comptes «Ordures ménagères» ont pu être équilibrés grâce à l'établissement de la taxe forfaitaire complète prévue dans le règlement communal sur la gestion des déchets. • Les comptes «Réseau d'égouts et épuration» présentent toujours un découvert annuel d'environ Frs. 20'000.-. L'établissement d'un futur règlement devrait permettre d'atteindre l'équilibre de ces comptes. • Une prise de caisse effectuée le 27 avril 2010 par l'organe de révision a permis de contrôler la concordance entre les espèces en caisse de la Bourse, du Contrôle des habitants et de la Comptabilité.

• Les liquidités et les emprunts, temporairement élevés au 31 décembre 2009, sont dus au crédit obtenu en décembre 2009 auprès de Postfinance de Frs. 1'500'000.- destiné au remboursement de l'emprunt venant à échéance au printemps 2010 auprès de la Centrale d'Emission des Communes vaudoises pour ce même montant. • Le fonds de réserve pour pertes sur débiteurs a été conservé à hauteur de Frs. 310'000.-. Cette provision a été jugée suffisante pour couvrir les risques encourus. • A noter que les préavis n°40 et 41 prévoyaient un amortissement sur 10 ans des investissements des routes et chemins, alors qu'il convient d'appliquer une durée de 30 ans, conformément aux directives de l'Etat sur la comptabilité des communes. Ces amortissements ont été correctement comptabilisés dans les comptes de l'exercice 2009. Suite à ces observations et après toutes les vérifications que la commission a effectuées, elle peut affirmer que : - La comptabilité est bien tenue et suivie. - Le bilan au 31 décembre 2009 et le compte de fonctionnement pour l'exercice 2009 concordent avec la comptabilité. - L'état de la fortune et des résultats répondent aux dispositions de la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes. De ce fait, la commission propose au Conseil Général d'approuver les comptes pour l'exercice 2009.

En outre, la commission a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2009 de la station d'épuration de la Condémine, à Method le 25 mai 2010. Le rapport qui en découle ne comporte aucune remarque ou observation particulière.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. La Présidente procède au vote des comptes 2009.

Le préavis municipal n°42 est accepté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

8. Préavis municipal n°43 : Demande de crédit de Frs. 946'000.- pour la réfection des chemins AF - notre participation aux travaux collectifs du Syndicat AF du Mujon. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission a pris connaissance du rapport en présence de membres de la Municipalité, de membres du bureau Mosini et Caveziel SA, ainsi que de membres de la commission de classification. La commission fait les observations suivantes : • Ces travaux concernent en particulier la réfection de chemins bétonnés construits dans les années 1975-1976 et pour certains 1959-1960. • Ces travaux d'améliorations et de réfections sont à la charge des communes compte tenu du fait qu'il s'agit de domaines publics. • Le montant total d'investissement concernant les travaux prévus se monte à Frs. 3'349'800.- (y compris 15% d'imprévus). Le fait d'exécuter ces travaux dans le cadre du Syndicat AF permet de bénéficier de subventions cantonales et fédérales pour un montant de Frs. 2'403'800.-. C'est donc un montant net de Frs. 946'000.- qui reste à la charge de notre commune. • Le montant de Frs. 946'000.- est réparti en 6 ans, à partir de 2011.

Après analyse et discussions la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal n°43.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Franck Neveu comprend que la commune doit entretenir le domaine public et prenne à sa charge une partie des frais inhérents aux travaux projetés. Toutefois, il regrette que le préavis ne contienne pas de devis détaillés, d'offres comparatives ou de projets alternatifs.

Madame la Syndique répond qu'une étude préalable a été effectuée et que les discussions sur les AF durent depuis plusieurs années. Des ressources non-négligeables ont déjà été engagées par la commune pour ce projet. Si l'on demande une étude parallèle, il faudra demander un crédit supplémentaire de plusieurs dizaines de milliers de francs. Si le projet est retardé ou abandonné, les subventions cantonales et fédérales tomberont et notre commune n'a pas les moyens d'entreprendre seule ces travaux.

Monsieur Franck Neveu signale que tous les chemins ne sont pas à refaire. Ce sont principalement les chemins dans les marais qui sont détériorés. Il serait intéressant de connaître ceux qui sont sur le domaine public et la somme qui serait effectivement à la charge de la commune ? Nous sommes en présence d'un seul et unique projet, pas de comparaison possible.

Madame la Syndique répond que tout est à la charge de la commune car tous les chemins sont considérés du domaine public. La Municipalité fait confiance au bureau technique qui s'occupe du projet depuis plusieurs années. Le dossier a été soumis à une mise à l'enquête publique. La Municipalité ne juge pas nécessaire de demander d'autres offres ou des projets alternatifs. Selon la Loi, la commune est tenue de maintenir en état tous les chemins existants. Le projet réduit la quantité de chemins à remettre en état et débouchera sur un réseau moderne qui durera au minimum 20 ans. Grâce aux subventions, tous ces travaux ne coûteront pas trop cher à notre commune.

Monsieur Franck Neveu demande combien devrait déboursier la commune pour la remise en état des chemins s'il n'y avait pas de projet AF ?

Monsieur Pascal Marendaz répond qu'il est difficile de donner une réponse chiffrée précise. Dans le projet, seuls les chemins détériorés seront réparés et ceci sur des secteurs bien définis.

Monsieur Franck Neveu émet l'idée que les travaux pourraient être financés par ceux qui utilisent et dégradent les chemins.

Monsieur Jean-Alfred Burdet félicite la Municipalité pour la clarté de son préavis. Il rappelle que c'est le Syndicat du Mujon qui est maître d'œuvre dans ce projet. La Municipalité est partie prenante au même titre que tous les propriétaires terriens. Il faut se projeter dans l'avenir et voir à long terme : grâce à ce projet, la commune fera des économies. Il faut absolument profiter des subventions cantonales et fédérales qui ne sont allouées que dans le cadre d'un syndicat. Il est bien clair que seuls les chemins abîmés seront réparés. On ne va pas refaire à neuf tout le réseau.

Madame la Syndique ajoute que la Municipalité est persuadée que le projet a bien été élaboré et évalué. Les chiffres présentés ont été contrôlés à maintes reprises. De par leur subventionnement, le Canton et la Confédération régleront le gros de la facture. Le projet a donc, bien sûr, été soumis aux divers services concernés des instances dirigeantes. Ces derniers ont été particulièrement attentifs aux chiffres énoncés. Il faut voir ce projet à long terme. Il apportera une plus-value à notre territoire. A la fin des travaux, la Municipalité réévaluera la valeur locative de ses terrains.

Monsieur Franck Neveu ne remet pas en question l'évaluation chiffrée du préavis. Il trouve incroyable que le projet ne tienne absolument pas compte de la décharge bioactive susceptible d'être implantée dans le périmètre AF. C'est comme si le projet de décharge n'existait pas. De plus, les dates sont conflictuelles ; les AF suivent un agenda quasi parallèle à celui prévu pour la décharge. Monsieur Neveu invite le Conseil à refuser le préavis jusqu'à ce qu'une décision ferme soit prise au sujet de la décharge.

Madame la Syndique déplore que l'on lie le projet AF, écologiquement très important, avec le projet de la DCB qui lui n'est pas du tout écologique ! C'est un amalgame dangereux. Si les AF sont acceptées, nous aurons une arme de plus pour lutter contre la DCB vis-à-vis du Canton. Nous n'avons absolument pas oublié la DCB, nous la surveillons d'un œil attentif. Les subventions ne seront octroyées que pour cette année. Si le projet est retardé, les subventions sauteront. Le Canton n'a pas de terrains dans le périmètre AF, il n'a donc pas son mot à dire quant au remaniement des parcelles de Method. A l'heure actuelle, le remaniement n'étant pas effectif, on ne sait pas encore à qui seront attribuées les parcelles des Coteaux de Vigny.

Monsieur Jean-Alfred Burdet souligne que le projet AF est nettement supérieur du point de vue écologique par rapport à ce qu'il y a maintenant. Quant à la DCB, nous avons le temps de voir venir, car les travaux concernant les AF ne devraient pas débuter avant 2014. Le Conseil doit accepter ce préavis, si nous retardons notre décision, nous n'aurons plus droit à aucune subvention.

Monsieur Franck Neveu pense qu'au contraire il faut attendre de savoir si la DCB sera construite ou pas pour prendre cette décision. Il faut aussi absolument que le périmètre de la décharge soit exclu des AF.

Monsieur Neveu demande que la votation ait lieu à bulletin secret.

Monsieur Jean-Alfred Burdet rétorque que si la DCB devait être construite, cela coûterait moins cher à la Commune puisqu'elle aurait moins de chemins ou terrains à refaire et à entretenir.

Madame Michèle Depairon demande si la Municipalité a une date butoir pour la validité des subventions.

Madame la Syndique ne peut donner de réponse précise.

Madame Francine Chevalier espère que la Commune ne va pas hériter de mauvais terrains lors du remaniement. Il ne faudrait pas que nos terres perdent de leur valeur et de leur qualité.

Madame la Syndique assure que chaque parcelle sera évaluée avant le remaniement et que la Municipalité sera très attentive à ne rien perdre.

Monsieur Abramo Ratano précise que le périmètre de la DCB ne représente que le 2,5% des AF. Même si cette décharge devait malheureusement voir le jour, les implications financières sont minimales en rapport du projet global.

Monsieur Yves Epenoy rappelle que toutes les subventions octroyées par le Canton ou la Confédération sont prises sur les impôts de tous ceux qui les payent ! Contrairement à ce que dit Madame la Syndique, Monsieur Epenoy pense que les deux projets AF et DCB sont intimement liés. Nous n'avons pas de chiffres précis, pas d'offres comparatives, pas de projets alternatifs ; il faut refuser ce préavis.

Monsieur Christophe Unger pense qu'il faut profiter des subventions. Le calcul est vite fait. Si la Commune doit tout prendre à sa charge, elle devra déboursier des sommes colossales.

La Présidente clos la discussion. La demande de vote à bulletin secret est appuyée par cinq membres.

La Présidente procède au vote à bulletin secret.

Bulletins délivrés : 79 Bulletins rentrés : 79

Blancs : 4 Nuls : 0

Bulletins valables : 75

OUI : 45 NON : 30

Les articles 1, 2, 3, 4, ainsi que l'ensemble du préavis municipal n°43 sont acceptés avec 45 voix pour, 30 avis contraire, 4 abstentions.

9. Préavis municipal n°44 : Transformation de l'Association du triage forestier Champvent-Vuiteboeuf en Groupement forestier. - Rapport de la commission.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Sébastien Marendaz donne lecture du rapport : La commission composée de Messieurs Daniel Gass, Armand Piguet et Sébastien Marendaz a siégé en date du 31 mai 2010, en présence du Municipal Pascal Marendaz qui a donné toutes les explications nécessaires au traitement de ce dossier. La commission relève qu'au point 6.8.5, le changement du nom d'Association en Groupement n'a pas été effectué. Toutefois, la commission propose au Conseil d'approuver le préavis tel que présenté.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Les articles 1, 2, 3, ainsi que l'ensemble du préavis municipal n°44 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

10. Nomination d'un membre à la commission de gestion-finances.

Suite à l'élection de Monsieur Amadio Santacroce à la Municipalité, un nouveau membre doit être nommé à la commission de gestion-finances. Madame Janique Tissot propose Monsieur Franck Neveu, qui accepte de se porter candidat. Monsieur Sébastien Marendaz propose Monsieur Jean-Marc Rochat, qui accepte également de se porter candidat.

Aucun autre postulant n'est présenté. Monsieur Franck Neveu est élu avec 48 voix contre 31 à Monsieur Jean-Marc Rochat.

11. Nomination d'un membre suppléant à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux.

Suite à la démission de Monsieur Hervé Maxton qui a quitté la commune, un nouveau membre doit être nommé à la commission de recours. Monsieur Jean-Alfred Burdet propose Monsieur Yves Epenoy, qui accepte de se porter candidat. Madame Michèle Depairon se porte également candidate. Aucun autre postulant n'est présenté. Monsieur Yves Epenoy est élu avec 37 voix contre 22 à Madame Michèle Depairon. 13 abstentions et 4 voix éparses.

12. Renouvellement du Bureau du Conseil général.

La Présidente rappelle que les élections du Président et du Vice-président se déroulent à bulletin secret.

Monsieur Jacques Bony, Vice-président, procède à l'élection du Président. Madame Anne Planche accepte de poursuivre son mandat. Aucun autre candidat n'est présenté.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 78	Bulletins rentrés : 78
Blancs : 9	Nuls : 1
Bulletins valables : 68	Majorité absolue : 35

Madame Anne Planche est réélue avec 50 voix. 18 voix éparses.

Madame Anne Planche, Présidente, procède à l'élection du Vice-président. Monsieur Jacques Bony, accepte de poursuivre son mandat. Aucun autre candidat n'est présenté.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 78	Bulletins rentrés : 78
Blancs : 6	Nuls : 0
Bulletins valables : 72	Majorité absolue : 37

Monsieur Jacques Bony est réélu avec 69 voix. 3 voix éparses.

Les scrutatrices Mesdames Daisy Caillet et Françoise Kraemer acceptent de poursuivre leur mandat pour une année supplémentaire. Elles sont réélues par acclamation.

Les scrutateurs suppléants Messieurs Jean-Marc Rochat et Patrick Girard ont fait part de leur volonté de démissionner. Monsieur Brice Marendaz demande que leurs lettres de démission soient lues. La Présidente s'exécute.

Pour les remplacer, Monsieur Jacques Bony propose Monsieur Christophe Unger et Monsieur Marc-André Rochat propose Madame Michèle Depairon. Tous deux acceptent de se porter candidat. Ils sont élus par acclamation.

13. Interventions individuelles.

Messieurs Amadio Santacroce et Jean-Marc Rochat sont remerciés pour leur engagement au sein de la commune. Monsieur Santacroce a siégé durant 4 ans à la commission de gestion-finances et Monsieur Rochat a œuvré en tant que scrutateur durant 12 ans. Une petite attention leur est remise.

Madame Marlyse Marendaz demande si le PGA est hors périmètre des AF ?

Madame la Syndique répond par l'affirmative.

Madame Marlyse Marendaz demande si la mise à l'enquête du PGA se fera en parallèle avec la consultation AF ?

Madame la Syndique ne peut répondre précisément car le dossier a dû être envoyé une seconde fois en consultation à l'Etat. Ce dossier est bloqué depuis 6 mois dans les différents services.

Madame Marlyse Marendaz demande si l'on connaît déjà les coûts des honoraires du PGA ? Madame la Syndique croit se souvenir qu'un montant de Frs. 50'000.- avait été prévu, mais ce sera sans doute un peu plus. Une réponse plus complète et détaillée sera donnée à Madame Marendaz lors du prochain Conseil.

Monsieur Frank Neveu dépose une motion en trois points concernant les améliorations foncières et qui demande : 1. Que la commune de Method, en tant que propriétaire terrien, soit représentée par deux municipaux qui ne sont pas impliqués sur le plan professionnel et privé dans les améliorations foncières. 2. De ne pas échanger les terres de la communes tant que le projet d'implantation d'une décharge contrôlée bioactive au lieu-dit Vigny n'est pas définitivement statué. 3. De s'assurer que la valeur foncière et locative des terrains échangés pour la commune soit supérieure ou égale à celle des terrains de la commune avant l'échange.

La Présidente procède au vote d'entrée en matière de cette motion.

La prise en considération de la motion de Monsieur Neveu est acceptée avec 36 voix contre 30 et 6 abstentions.

Monsieur Bernard Marendaz rappelle que l'Abbaye des Laboueurs de Method organisera le 8^{ème} grand Tir des Abbayes vaudoises du 1^{er} au 4 juillet au stand de tir de Chamblon.

Madame la Syndique réagit suite à un article paru dans le journal La Région concernant une pollution du Mujon relatée lors du dernier Conseil communal d'Yverdon. Madame la Syndique veut rassurer l'assemblée. Cette pollution ne trouve pas sa source à Method, ni à la STEP.

La Présidente remercie toutes les personnes qui ont œuvré au sein de la Commune durant l'année écoulée et souhaite que chacun ait une pensée pour nos concitoyens malades ou hospitalisés.

La séance est levée à 22h35.

Verbalisé à Method, le 05 juillet 2010.

La présidente :

Anne PLANCHE

La secrétaire :

Fanny RODRIGUEZ